

Nommé le 7 juin 2017 par décret présidentiel à la tête du Tribunal criminel spécial (TCS), Emmanuel Ndjere sera officiellement installé dans es fonctions ce vendredi 2 février 2018. Ce sera au cours d'une cérémonie solennelle au palais de justice de Yaoundé. Au cours de cette cérémonie, l'on suivra une communication spéciale du ministre d'État, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Laurent Esso.

Emmanuel Ndjere a remplacé Yap Abdou, passé avocat général à la Cour suprême. Magistrat hors hiérarchie de 57 ans, cet originaire d'Ombessa dans le Mbam et Inoubou (région du Centre) a fait l'essentiel de sa carrière dans l'administration publique. Au moment de sa nomination, il occupait les fonctions de secrétaire général du ministère de la Communication.

Avant cela, il avait déjà été inspecteur général au ministère des Domaines et des affaires foncières, directeur des affaires législatives et réglementaires, puis chargé de mission dans les Services du Premier ministre.

Il est aussi connu comme formateur de magistrats puisqu'il enseigne à l'ENAM depuis le début des années 1990.

Auteur d'une demi-douzaine d'ouvrages, dont la plupart porte sur la justice et son fonctionnement, Emmanuel Ndjere apparaît aux yeux du public comme un homme réservé, à la limite austère. Mais lui s'en défend.

Depuis son arrivée au très sensible poste de président du criminel spécial, on ne l'a pas vu dans les médias. Visiblement conscient de la délicatesse de sa fonction, l'homme qui a longtemps été le chef de l'administration du ministère de la Communication, a opté pour une justice qui ne parle pas. Lui préfère parler d'une justice qui ne fait pas de bruit.

Créé il y a quelques années, le Tribunal criminel spécial est considéré comme le bras armé de l'État dans la répression des actes de détournement et de corruption. Il est compétent pour connaître, lorsque le préjudice est d'un montant minimum de 50.000.000 francs CFA, des infractions de détournements de deniers publics et des infractions connexes prévues par le Code Pénal et les Conventions internationales ratifiées par le Cameroun.

---